



Bordeaux, le 30 juin 2016

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Plan national d'action en faveur de la Loutre d'Europe

Sous l'impulsion du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Limousin, désormais DREAL Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, a été coordinatrice du plan national d'action (PNA) pour la restauration de la Loutre d'Europe de 2009 à 2015. L'année 2016 est consacrée au bilan de ce plan, ainsi qu'à la préparation d'un nouveau plan dit de conservation.

À ce titre, la DREAL a organisé, à Limoges, un séminaire national, qui a réuni une centaine de personnes, afin de présenter les avancées réalisées en matière de connaissance, de protection et d'intégration dans les activités économiques de la Loutre, ainsi que les marges de progrès encore nécessaires.

Il en ressort que les loutres ont entamé une nette recolonisation dans de nombreuses régions. L'espèce est aujourd'hui mieux connue et les menaces qui ont pesé ou pèsent encore sur elle le sont également. Des solutions ont été développées pour réduire leur mortalité notamment par collisions routières, ainsi que pour permettre leur cohabitation avec les activités de pisciculture.

Pour autant, des menaces subsistent encore sur l'espèce et des efforts restent à faire. C'est tout l'enjeu du nouveau plan d'action qui est en cours de préparation et qui sera consacré non plus à la restauration mais à la conservation de la Loutre, conformément aux orientations figurant dans le projet de loi en faveur de la biodiversité.

À noter qu'à l'occasion de ce séminaire, les participants ont pu visiter une pisciculture près de Saint-Pierre-de-Frugie (Dordogne), équipée de systèmes de protection contre la prédation de la Loutre. Un outil de sensibilisation à la protection de la Loutre et des milieux aquatiques a également été présenté.

Pour plus d'informations et pour retrouver tous les documents présentés lors de ce séminaire :  
<http://www.aquitaine-limousin-poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/plan-national-d-actions-en-faveur-de-la-loutre-d-a1207.html>

Les Plans Nationaux d'Actions (PNA) constituent, depuis 2004, un des outils de la stratégie nationale pour la biodiversité du ministère en charge de l'écologie. Ils visent à assurer le bon état de conservation d'espèces menacées d'extinction et de leurs milieux. Plusieurs espèces ou groupes d'espèces font l'objet de PNA, comme la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) dont les populations étaient en fort déclin à la fin du XXème siècle.